



## **PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 20 septembre 2017**

**PRESENTS** : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie.

**ABSENT excusé** : Solange COOKE, PERNOD Stéphanie

**Procuration** : DESRUES Jean-Claude à Philippe LEGOUX, Jessica BRETON à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à Claude JOND, ENCINAS Florence à BESSY Pierre

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Carine DUNAND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 26 juillet 2017**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 26 juillet 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DE LA SEANCE du 20 septembre 2017**

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION**

**DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **Chapitre administration-finances**

##### **1/ Pass Scolaire 2017**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement de l'opération de forfait de ski « Pass Scolaire » pour la saison d'hiver 2017/2018 à destination de tous les enfants

scolarisés ou apprenti de moins de 18 ans habitant au Pays du Mont Blanc (10 communes de la CCPMB + 4 communes de la CCVCMB + la Giettaz).

Cette année, les remontées mécaniques du Pays du Mont Blanc ont demandé une hausse de 3 euros pour les familles et de 1 euro pour les mairies. A priori, le prix devrait ensuite ne plus bouger pendant 2 ou 3 ans. Le coût de 189 € est détaillé comme suit :

- . 99 € pour les familles (96 € en 2016)
- . 45 € à la charge de la commune (44 € e 2016)
- . 45 € à la charge des remontées mécaniques (44 € en 2016)

Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la participation de la commune de 45€ et à l'autoriser à signer les bons d'échanges et tous les documents s'y référant.

Approuvé à l'unanimité

## 2/ Décision modificative n°1 – budget principal

Mr Claude Jond propose au Conseil municipal de faire les modifications suivantes:

- Compte 202 Frais d'urbanisme PLU : augmentation de 25 000€ (16 000€ de frais en plus, non prévus au budget initial)
- Compte 2117 Acquisition de Bois et Forêts : augmentation de 20 000€ afin d'acheter une parcelle d'un montant de 22 000 € non prévue au budget initial
- Compte 2111 : 975 000 € (925000€ + 50000€ de frais de notaire) pour la préemption d'un terrain situé dans le périmètre de l'UTN
- Compte 2031 Frais d'étude : diminution de 120 000€, suite à l'annulation de l'engagement pour LA SALLE DES FÊTES,
- Compte 2112 Acquisition terrains de voirie : diminution de 200 000€
- Compte 2113 Acquisition du Terrain PLAN D'EAU : diminution de 200 000€, acquisition reportée
- Compte 2315 Immobilisations en-cours : diminution de 500 000€. A ce jour, le compte présente 1 100 000 €

Approuvé à l'unanimité

## 3/Tarifs micro crèche touristique

Suite au déroulement de la saison 2016/2017, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'optimiser l'offre de la micro crèche touristique avec les actions suivantes :

- .arrondir les tarifs à l'€
- . prévoir des formules séjours (6 jours dont 1 offerts, également sur les 1/2 journées)
- . simplifier la grille tarifaire comme suit :

TARIFS CRECHE TOURISTIQUE 2017-2018					
Formule	Horaires	Amplitude horaire	tarif		Formule 6 jours
Matin	8h45 -12h30	3h45	28,00 €	7,7/h	140,00 €
Matin + Repas	8h45 – 14h00	5h15	39,00 €	7,4/h	195,00 €
Après-midi+ Repas	12h30 - 17h30	5h	39,00 €	7,8/h	195,00 €
Après-midi	14h00 - 17h30	3h30	28,00 €	8/h	140,00 €
Journée (avec repas)	8h45 -17h30	8h45	49,00 €	5,6/h	245,00 €

Pour rappel, en 2016 :

Formule	Horaires	Amplitude horaire	Tarif	
Matin	8h30 -12h30	4h	24,00 €	6/h
Matin + Repas	8h30 – 14h00	5h30	38.50€	7/h
Après-midi + Repas	12h30 -17h30	5h	42.50€	8,5/h
Après-midi	14h00 -17h30	3h30	27.50€	9,2/h
Journée (avec repas)	8h30 -17h30	9h00	49.50€	5,5/h

Claude JOND demande le bilan de l'activité de la structure touristique. Une réunion sera prochainement programmé pour présenter les comptes de la saison 2016/2017.

Approuvé à l'unanimité

#### 4/ Demande de subvention vidéosurveillance – conseil régional

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention supplémentaire pour le projet de vidéosurveillance de la commune.

Approuvé à l'unanimité

#### 5/DSP des Belles – consultation

Mr Bessy rappelle à l'assemblée que l'aire de jeux inter-génération et multi-activités dans la Plaine des Belles, la buvette attenante, la petite restauration, les tennis ainsi que le minigolf de la Plaine des Belles sont exploités en délégation de service public depuis le 31/01/2013 par la société Barabelles. Son échéance arrive à terme le 01/01/2018. Dans ce cadre, la municipalité a relancé ce début d'année un appel à projet relatif à l'exploitation de cette zone de loisirs afin d'y maintenir et développer un lieu de convivialité, d'animation, proposant des activités de qualité avec des équipements adaptés, aussi bien pour les résidents permanents que pour les vacanciers en séjour sur la commune. Toutefois celui-ci a été infructueux.

Mr Bessy propose la relance de la procédure en incluant les nouveaux équipements de l'été 2017 : le babyfoot, la table de ping-pong et la table de jeu Draz. A noter également :

.le délégataire dispose de la possibilité de faire des travaux pour couvrir la terrasse

.l'entretien du minigolf est à la charge du délégataire

Date et heure limites de remise des offres : vendredi 15 décembre 2017 à 12h00

Approuvé à l'unanimité.

### Chapitre urbanisme – foncier

#### 6/ Acquisition parcelle A2345

Mr le Maire expose le projet d'achat de la parcelle A2345.

Cette parcelle, face au Belambra, représente une bande entre le parking de Praz Village et de la RD (dont un bout de trottoir).

Mr le Maire propose l'achat au prix habituel du marché de 45 euros/m<sup>2</sup>. Montant total de l'acquisition : 7425 € (prévu au budget initial)

#### Chapitre eau – assainissement

#### 7/Modification règlement de service assainissement non collectif

Mr Bessy rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un règlement de service pour l'assainissement non collectif (SPANC).

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif doit s'effectuer tous les 4 ans. La commune a conclu un marché avec un prestataire.

Afin de mettre en cohérence les tarifs du prestataire et les tarifs inscrits au règlement, il est proposé de modifier le règlement du service comme suit :

#### .Redevance du diagnostic ou du contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien des installations

On distingue deux tarifs suivant que le contrôle sera réalisé dans le cadre de la tournée de contrôle de bon fonctionnement (tous les 4 ans) ou sur demande unique d'un propriétaire (dans le cas d'une vente par exemple)

- Redevance du contrôle réalisé dans le cadre d'une tournée : 100€H.T (110€ TTC)
- Redevance du contrôle réalisé au cas par cas : 150€ H.T (165€TTC)

#### .Redevance de contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

La redevance pour le contrôle global d'une installation neuve ou réhabilitée est fixée à 380€ H.T (418€ TTC).

Ce prix comprend l'ensemble des missions de :

- conseil dans la phase projet (vérification de la faisabilité technique, visite de terrain, éventuellement contrôle de l'existant, vérification des pièces à fournir pour Permis de Construire)
- instruction du dossier et validation de la solution retenue
- contrôle de réalisation avant le remblaiement avec visite sur site pour vérification de la mise en œuvre
- rapport de conformité de l'installation

Approuvé à l'unanimité

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET  
NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES  
COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**Communication et questions diverses**

-Mr Le Maire rappelle l'inauguration des Portes de Megève mardi 26/09/17. Tous les conseillers sont invités.

-Mr le Maire évoque la démolition du chalet Deblocq qui se termine. L'hôtel des 4 As devrait être démoli en fin de semaine ou début de la semaine prochaine. Quant au chalet Bouvet, la démolition est repoussée à début novembre, quelques points d'amiante sont encore à traiter.

-Mr le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet du centre village. La commission Développement Economique rencontre les deux investisseurs retenus (5 candidats au préalable) ce vendredi 22/09/17.

-Mr le Maire espère pouvoir déposer le Permis de Construire de la maison médicale à la fin du mois de septembre.

-Mr Le Maire précise que les travaux au Jorraz avancent bien et que la commercialisation des appartements s'est bien déroulée, il ne reste plus que quatre appartements à la vente.

-Mr le Maire conseille à tous ceux qui souhaitent s'informer sur l'avancement de l'enquête publique pour la révision du PLU d'aller sur le site de la mairie. Toutes les remarques sont enregistrées et une actualisation est faite chaque semaine.

-Mr Pierre Bessy évoque l'ouverture prochaine du chemin rural des Rayets. La barrière des Varins va être déplacée à cet effet.

**Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 heures 50.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 22 septembre 2017 par la SECRETAIRE ELUE par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 20 septembre 2017.**

**Signé : Carine DUNAND, secrétaire de séance.**



Vu pour être affiché le **22 SEP. 2017** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Le Maire, Yann JACCAZ**